SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 15 MARS 2021
À 19 H SUR LA PLATE-FORME ZOOM
EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM. Julien Milot, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller

ABSENTS : Bruno Gosselin, conseiller
Nicolas Girard, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de contrat; Remplacement unité de chauffage/climatisation sur le toit – thermopompe
4. Questions portant sur le point 3
5. Fermeture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 19 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1656-21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 1657-21

3. <u>OCTROI DE CONTRAT; REMPLACEMENT UNITÉ DE CHAUFFAGE/CLIMATISATION SUR LE TOIT – THERMOPOMPE</u>

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été demandées pour le remplacement de l'unité de chauffage/climatisation sur le toit de l'édifice municipal du 6822, chemin Royal;

- Ventilation CDR : offre 59 775 $
- Bonair offre 62 450 $

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Ventilation CDR pour la somme de 59 775 $ avant taxes selon les termes de l'offre no. 2021-039, et dont les deniers proviendront de la TECQ 2019-2023 ou des fonds généraux.

4. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LE POINT NO. 3 UNIQUEMENT</u>

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance
.

RÉSOLUTION NO : 1658-21

5. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Benoit Pouliot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 10.

_____	_____
MICHELLE MOISAN	DEBBIE DESLAURIERS
DIRECTRICE GÉNÉRALE /	MAIRESSE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».